



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 4 novembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier ministre Manuel VALLS a présidé un Comité interministériel de la mer (CIMER) à Marseille, en présence de Jean-Yves LE DRIAN, ministre de la Défense, Annick GIRARDIN, ministre de la Fonction publique, Ericka BAREIGTS, ministre des Outre-Mer, Alain VIDALIES, secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, Barbara POMPILI, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Christophe SIRUGUE, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie.

Les travaux du CIMER contribuent à faire de l'économie maritime un pilier de la croissance de notre pays. Plusieurs mesures ont été décidées pour augmenter la compétitivité des ports français, parmi lesquelles : augmentation de la participation financière de l'Etat aux dépenses de dragage ; harmonisation des systèmes d'informations de la chaîne logistique, douanière et sanitaire pour plus de simplicité et de rapidité ; pérennisation du modèle fiscal des ports.

Pour consolider la flotte française, le CIMER a également adopté différentes mesures favorisant le renouvellement de la flotte de commerce, de pêche, de recherche scientifique et de plaisance.

La réunion a ensuite porté sur la gestion durable et responsable du milieu marin pour parvenir à un juste équilibre entre exploitation économique et protection du milieu et de ses richesses. C'est une orientation majeure de la Stratégie nationale Mer et Littoral, adoptée en CIMER à l'issue d'une concertation associant tous les acteurs du maritime. Le gouvernement agira pour poursuivre la politique de protection des aires marines les plus remarquables et le développement des énergies renouvelables.

Des mesures ont aussi été adoptées pour renforcer la sûreté et la sécurité maritimes, avec le déploiement de pelotons de sûreté maritime et portuaire à Dunkerque puis Nantes/St-Nazaire, l'accroissement des contrôles des passagers, la présence d'équipes militaires de protection sur les ferries et d'équipes privées sur les navires de commerce, la capacité nationale d'intervention sur les navires (CAPINAV) et la mise en place d'un PNR (*Passenger Name Record*) maritime sur le modèle aérien. Les moyens opérationnels seront renouvelés à hauteur de 8 nouveaux bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers à pied d'œuvre dès 2018, et le soutien de l'Etat à la Société nationale de Sauvetage en Mer sera augmenté en 2017. Le sauvetage en mer sera également déclaré grande cause nationale de 2017.

Enfin, le CIMER a fait le point sur les enjeux maritimes européens, notamment la participation française à la création de l'agence européenne de « garde-côtes », la lutte contre le dumping social dans le secteur maritime et les conséquences du Brexit.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15
communication@pm.gouv.fr

Hôtel de Matignon - 57, rue de Varenne - 75007 PARIS